

NIVEAU 3 EXPERTISE EN PAIE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser les techniques complexes de la paie (arrêts de travail, activité partielle, participation, intéressement, paie des contrats particuliers, saisie-arrêt)
- Comprendre la réintégration fiscale et sociale des cotisations prévoyance et retraite supplémentaire
- Être expert sur le principe de régularisation progressive des bases et des exonérations de cotisations
- Fiabiliser la dernière paie

PRÉREQUIS

- Expérience significative en gestion de la paie

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaire paie et responsable paie, expérimentés

DURÉE DE LA FORMATION

- 3 jours – 21 heures

LIEU DE LA FORMATION

- Campanile Toulouse Sud Cité de l'Espace, ZAC de la Grande Plaine, 31500 TOULOUSE
- Si distanciel, un lien vous sera envoyé afin de vous connecter

PROGRAMME

JOUR 1

- La gestion des arrêts de travail
 - Le calcul des IJSS
Cas pratiques : Calculer le montant des IJSS maladie, paternité et accident de travail
 - Le prélèvement à la source et les IJSS subrogées
Cas pratique : Retrouver le montant des IJSS subrogées
 - La subrogation et le complément employeur
Cas pratique : Calculer les différents maintiens de salaire
 - La garantie du net
Cas pratique : Traiter sur le bulletin de salaire un arrêt de travail de 2 mois en calculant l'ensemble des éléments de l'arrêt
 - L'intervention de la prévoyance
Cas pratique : Calculer le traitement des IJ prévoyance
 - Le temps partiel thérapeutique
QCM : Les arrêts de travail

JOUR 2

- Les bases de cotisations sociales
 - Le rappel des différentes tranches
 - La proratisation du plafond de la sécurité sociale
Cas pratiques : Calculer des plafonds proratisés
 - Le principe de la régularisation progressive
Cas pratiques : Compléter des tableaux de régularisation progressive et établir le bulletin de salaire correspondant
 - La base CSG-CRDS et les limites de l'abattement
Cas pratique : Calculer la limite d'abattement de la CSG-CRDS
- Les exonérations de cotisations sociales
 - La réduction générale de cotisations patronales
Cas pratique : Calculer les ajustements du SMIC, les réductions générales de cotisations patronales dans différents cas
 - Les réductions patronales maladie et allocations familiales
 - La régularisation progressive des exonérations patronales
Cas pratique : Retrouver les montants relatifs à la régularisation progressive de la réduction générale des cotisations patronales
 - La déduction forfaitaire pour heures supplémentaires

- L'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires et complémentaires
Cas pratique : Compléter les éléments de salaire concernant le régime social et fiscal des heures supplémentaires sur des bulletins de salaire
- La paie des contrats particuliers
 - Les apprentis
Cas pratique : Calculer les rémunérations d'un apprenti et le seuil d'exonération des cotisations salariales
 - Les contrats de professionnalisation
 - Les stagiaires

JOUR 3

- La gestion de la participation et de l'intéressement sur le bulletin de paie
Cas pratique : Retrouver les éléments de la participation et de l'intéressement sur un bulletin de salaire
- L'activité partielle
 - Le cadre légal
 - Le calcul de l'indemnité légale d'activité partielle versée au salarié
 - Le traitement en paie de l'indemnité
Cas pratique : Compléter un bulletin de salaire avec les éléments de l'activité partielle
- Les limites d'exonérations sociales et fiscales des cotisations de prévoyance et de retraite supplémentaire
 - Les limites d'exonération fiscales des cotisations
 - Les limites d'exonération sociales des cotisations
 - L'intégration des excédents fiscaux et sociaux sur le bulletin de paie
Cas pratique : Calculer les limites d'exonérations sociales et fiscales des cotisations de mutuelle et de prévoyance et déterminer le montant de la réintégration
- La saisie arrêt sur salaire
Cas pratique : Calculer plusieurs saisie-arrêt sur salaire
- Le calcul des indemnités de départ
 - L'indemnité compensatrice du délai de prévenance en cas de rupture de période d'essai
 - L'indemnité compensatrice de congés payés
Cas pratique : Calculer une indemnité compensatrice de congés payés

- L'indemnité de fin de contrat
Cas pratique : Calculer une indemnité de fin de contrat
- L'indemnité de licenciement
Cas pratique : Calculer une indemnité de licenciement
- L'indemnité de rupture conventionnelle
- Les indemnités de départ à la retraite
Cas pratique : Calculer une indemnité de départ à la retraite et de mise à la retraite
- Les limites d'exonérations sociales et fiscales des indemnités de rupture
Cas pratique : Calculer les limites d'exonérations sociales et fiscales d'indemnités de rupture de 2 salariés

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les supports de formation et annexes seront envoyés via un lien Wetransfer
- Alternance théorie (cours magistraux) et pratique (cas pratiques, quiz, jeux, ...)
- Formation méthodique et pragmatique garantissant un apport de compétences opérationnelles aux participants
- Animation ludopédagogique avec de nombreux cas pratiques et quiz

MODALITÉS

- Nombre de stagiaires compris entre 3 et 12 personnes maximum
- Formation sur 3 jours consécutifs
- Horaire : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

TEAM « PAIEDAGOGIQUE »

- Christel BORTOLOTTI – Référente pédagogique et Formatrice paie certifiée
- Synthia VINKO – Chargée de formation paie

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Feuille d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et le formateur
- Attestation individuelle de fin de formation et certificat de réalisation
- Évaluation du stagiaire :
 - Partie théorique : quiz ou QCM
 - Partie pratique : grille d'évaluation à la fin de chaque module/thème

- Évaluation du formateur et de l'organisme
 - Questionnaire à l'issue de la formation
 - Questionnaire, à froid, 3 mois après la fin de la formation

TARIFS

- Inter-entreprises : 1850 € HT pour 3 jours
- Intra-entreprise : sur devis

CONTACTS

- Pour toute demande de formation nous contacter :
 - 06.16.26.22.51
 - contact@paiedagogie.fr
- Toutes nos formations se déroulent sur toute la France et à l'étranger ou en visioconférence.
- Pour les délais d'accès : vous pouvez vous inscrire au plus tard 7 jours avant le début de la formation selon le nombre de places.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Nos formations sont accessibles à tous. Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées. Nous sommes à votre disposition et procéderons à l'adaptation des cursus, des méthodes et des outils pédagogiques pour répondre à chaque situation particulière.
- Il est préférable de nous prévenir avant le début de la session.